Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SCI ACLV – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 29 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 avril 2026, à GOUESNACH. Dénomination : SCI ACLV. Forme : Société civile. Siège social : 66 Ar Guily, 29950 Gouesnach. Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant : Monsieur Anthony LE MIGNON, demeurant 66 Ar Guily, 29950 Gouesnach Gérant : Monsieur Vincent VARNOUX, demeurant 1 A Alez Al Lenn, 29700 Plomelin La société sera immatriculée au RCS de Quimper. Pour avis. Les gérants

Consulter cette annonce en ligne